

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2024-427
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Marché de travaux n°2023-10 pour la construction
d'une maison de santé à Pierrefort (15230)
Avenants n°1

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la délibération n°2023-186 du 3 juillet 2023 autorisant la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération ;

Vu la décision 2023-413 du 24 juillet 2023 relative au choix du titulaire du lot 15 ;

Considérant la réalité des besoins de travaux :

- Pour le lot 5 COUVERTURE - ZINGUERIE de travaux en plus et en moins selon devis ;
- Pour le lot 6 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM de travaux en plus et en moins selon devis ;
- Pour le lot 7 MENUISERIES INTERIEURES de travaux en moins selon devis ;
- Pour le lot 15 ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES de travaux en plus et en moins selon devis ;
- Pour le lot 16 CHAUFFERIE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE de travaux en plus et en moins selon devis ;

Vu la proposition d'avenant ci-annexé des entreprises :

- SARL BATIFOL, titulaire du lot 5 pour un montant en plus-value de 5 267,40 € HT soit 6 320,88 € TTC ;
- COUTAREL MENUISERIE ALU, titulaire du lot 6 pour un montant en moins-value de 1 980,00 € HT soit 2 376,00 € TTC ;
- SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE, titulaire du lot 7 pour un montant en moins-value de 2 805,00 € HT soit 3 366,00 € TTC ;
- SARL MOURGUES S., titulaire du lot 15 pour un montant en moins-value de 5 038,51 € HT soit 6 046,21 € TTC ;
- SARL MOURGUES S., titulaire du lot 16 pour un montant en plus-value de 1 733,65 € HT soit 2 080,38 € TTC ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer les avenants suivants pour la construction d'une maison de santé à Pierrefort :

- SARL BATIFOL, titulaire du lot 5 pour un montant en plus-value de 5 267,40 € HT soit 6 320,88 € TTC ;
- COUTAREL MENUISERIE ALU, titulaire du lot 6 pour un montant en moins-value de 1 980,00 € HT soit 2 376,00 € TTC ;
- SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE, titulaire du lot 7 pour un montant en moins-value de 2 805,00 € HT soit 3 366,00 € TTC ;
- SARL MOURGUES S., titulaire du lot 15 pour un montant en moins-value de 5 038,51 € HT soit 6 046,21 € TTC ;
- SARL MOURGUES S., titulaire du lot 16 pour un montant en plus-value de 1 733,65 € HT soit 2 080,38 € TTC ;

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe Maisons territoriales de santé 2024 ;

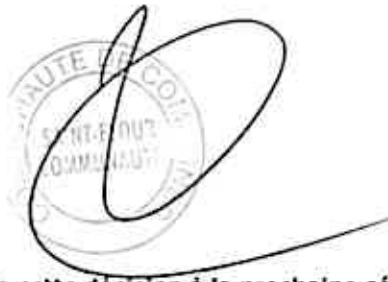
Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;

Fait à Saint-Flour, le 16/07/2024

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 22 JUL. 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le

22 JUL. 2024



SCP. d'ARCHITECTURE
Eric ALLEGRE
Pierre ESCHALIER
Architectes D.P.L.G.
11, Rue du Docteur Lionnet
15100 SAINT-FLOUR
Tel. : 04.71.60.03.05
10, Rue de la Mairie
15230 PIERREFORT
Tél. : 04.71.23.38.31
allegre-eschaliere@archis-15.fr

Dossier n° 2003 DCE 03 04 23

Adresse chantier :

15230 Pierrefort

Projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

LOT N°5 - COUVERTURE BAC ACIER - ZINGUERIE - AVENANT

Maitre d'Ouvrage :

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
Village d'entreprises ZA du Rozier Coren
15100 SAINT-FLOUR

Maitre d'Ouvrage délégué :

Saint-Flour, le : 20/06/2024

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240716-DEC024-427-AU
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024

DESCRIPTIF QUANTITATIF ESTIMATIF

Affaire : 2003 DCE 03 04 23 Projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

Lot n°5 COUVERTURE BAC ACIER - ZINGUERIE - AVENANT

Désignation	Unité	Quantité	Prix unit.	Montant HT
<u>5.1 TRAVAUX EN PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE</u>				
<u>5.1.1 PLUS-VALUE POUR PANNEAUX SANDWICHS</u> Epaisseur 80 mm, âme isolante Quadcore épaisseur nominale de 60/100e du parement extérieur, revêtement prélaqué Kingspan Spectrum 70 à la place de panneaux sandwichs épaisseur 40 mm, type KS 1000RW épaisseur 50/100e du parement extérieur.	M2	385,00	18,00	6.930,00
<u>5.1.2 MOINS-VALUE POUR BARDAGE EN TOLE SECHE SANS ISOLANT A LA PACE DU BARDAGE EN PANNEAUX SANDWICHS</u>	M2	60,00	-23,50	-1.410,00
<u>5.1.3 PLUS-VALUE POUR BARDAGE EN ALLEGE DE BAIE (2 ALLEGES SUPPLEMENTAIRES)</u>	U	2	600,00	1.200,00
<u>5.1.4 PLUS-VALUE POUR CLOISOIR CRANTÉ POUR EPAISSEUR SUPPLEMENTAIRE</u>	ML	73,60	2,00	147,20
<u>5.1.5 PLUS-VALUE POUR DEVELOPPÉ PLUS IMPORTANT DES RIVES RAMPANTES</u>	ML	57,60	2,00	115,20
<u>5.1.6 MOINS-VALUE POUR ARRET DE NEIGE</u>	U	-70	16,50	-1.155,00
<u>5.1.7 MOINS-VALUE SORTIE DE TOIT Ø 100</u>	U	-3	125,00	-375,00
<u>5.1.8 MOINS-VALUE SORTIE VMC</u>	U	-1	185,00	-185,00
<u>SOUS TOTAL</u>				<u>5.267,40</u>
<u>MONTANT H.T. En Euros</u>				<u>5.267,40</u>
<u>T.V.A. 20,00%</u>				<u>1.053,48</u>
<u>MONTANT T.T.C. En Euros</u>				<u>6.320,88</u>

DESCRIPTIF QUANTITATIF ESTIMATIF

Affaire : 2003 DCE 03 04 23 Projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

Lot n°5 COUVERTURE BAC ACIER - ZINGUERIE - AVENANT

Fait à Neuvéglise le 27/06/24

L'entrepreneur

(cachet)

SARL BATIFOL
COUVERTURE - ZINGUERIE
ZA de Longaire
15260 Neuvéglise sur Truyère
Tél : 04.71.23.55.21
N° Siret : 499 072 411 00122

Maître d'Ouvrage :

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Projet :

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

15230 PIERREFORT

**AVENANT N°1
AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Lot 5 Couverture - Zinguerie

ENTRE :

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Représentée par Madame C. CHARRIAUD, Présidente de Saint-Flour Communauté

ET d'une part,

SARL BATIFOL

ZA de Longeiro - 15260 NEUVEGLISE SUR TRUYERE

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240716-DEC024-427-AU
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires et travaux en moins-values (voir devis).

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT :

L'article 5 du marché initial est modifié pour tenir compte des travaux supplémentaires et travaux en moins suivant devis du 6 mars 2024.

Montant de l'Avenant :

	HT	TVA 20 %	TTC
Avenant n°1	5 267,40 €	1 053,48 €	6 320,88 €
TOTAL	5 267,40 €	1 053,48 €	6 320,88 €

Le montant fixé à l'article 2 du marché est porté de :

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial	66 191,95 €	13 238,39 €	79 430,34 €
Avenant n°1	5 267,40 €	1 053,48 €	6 320,88 €
TOTAL	71 459,35 €	14 291,87 €	85 751,22 €

ARTICLE 3 : DELAIS :

Les délais restent inchangés.

ARTICLE 4 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Saint-Flour le 27/06/24

Madame Céline CHARRIAUD

SARL BATIFOL


SARL BATIFOL
COUVERTURE - ZINGUERIE
ZA de Longaira
15260 Neuvéglise sur Truyère
Tél : 04 71 23 55 21
N°Siret : 499 072 411 00022

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240716-DEC024-427-AU
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024



SCP. d'ARCHITECTURE
Eric ALLEGRE
Pierre ESCHALIER
Architectes D.P.L.G.
11, Rue du Docteur Lionnet
15100 SAINT-FLOUR
Tél. : 04.71.60.03.05
10, Rue de la Mairie
15230 PIERREFORT
Tél. : 04.71.23.38.31
allegre-eschaliier@archis-15.fr

Dossier n° 2003 DCE 03 04 23

Adresse chantier :

15230 Pierrefort

Projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

LOT N°6 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - AVENANT

Maître d'Ouvrage :

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
Village d'entreprises ZA du Rozier Coren
15100 SAINT-FLOUR

Maître d'Ouvrage délégué :

Saint-Flour, le : 09/07/2024

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240716-DEC024-427-AU
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024

DESCRIPTIF QUANTITATIF ESTIMATIF

Affaire : 2003 DCE 03 04 23 Projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

Lot n°6 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - AVENANT

Désignation	Unité	Quantité	Prix unit.	Montant HT
6.1 TRAVAUX Chaque entrepreneur prendra les dispositions réglementaires pour protéger les travailleurs pour les ouvrages les concernant. Pour cela, il devra respecter les mesures générales de prévention applicables à la profession du bâtiment, notamment : - le décret du 8 Janvier 1965 modifié le 6 Mai 1995, - la législation sur les produits et substances dangereuses, - les prescriptions relatives aux équipements de travail et moyens de protection. * Les entreprises devront tenir compte, pour l'établissement de leur devis, du plan général de coordination (P.G.C.) établi par le coordinateur et de l'installation de chantier (amenée et repliement du matériel, approvisionnement, nettoyage des lieux en fin de chantier). Il sera joint impérativement tous les procès-verbaux sécurité incendie. Les études et plans d'exécution sont à la charge de l'entreprise, elles seront communiquées : - d'une part, à l'architecte afin que celui-ci puisse s'assurer que les documents établis par l'entreprise respectent les dispositions architecturales du projet, - d'autre part, au bureau de contrôle technique qui lui s'assurera de leur validité du point de vue de leurs dispositions constructives des règles de l'art et de l'aspect normatif. Tous dispositifs de sécurité déposés pour différents motifs seront impérativement remis en place.				P. mémoire
6.2 MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM LAQUÉES				
6.2.1 F. ET P. MENUISERIES ALUMINIUM LAQUÉES * <u>Menuiseries aluminium laquées</u> Profilés en aluminium laqué pour l'ensemble des ouvrages : coloris selon teinte RAL du fabricant (au choix de l'architecte). Profilés à rupture de pont thermique épaisseur 70mm, fourrure d'isolation (épaisseur à adapter en fonction des doublages), coefficient d'isolation des menuiseries $U_w \leq 1.30$ W/m ² et $SW \leq 0.35$, Classement A3 E4 V2. devra être justifié par un P.V. récent d'essai en caisson. Compris scellement, calfeutrement et toutes sujétions de pose de manutention, dépose éventuelle de menuiseries existantes. Les dimensions des menuiseries seront à vérifier sur le chantier avant commande ou fabrication. Toutes précautions de protections devront être assurées pendant la durée des travaux. Mise en oeuvre :				

DESCRIPTIF QUANTITATIF ESTIMATIF

Affaire : 2003 DCE 03 04 23 Projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

Lot n°6 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - AVENANT

<p>L'étanchéité entre gros-oeuvre/pré-bâti/menuiserie sera assuré par des mastics appropriés avec fonds de joints et joints type COMPRIBAND.</p> <p>Laquage :</p> <ul style="list-style-type: none">- le laquage sera réalisé par pulvérisation sous haute tension d'une poudre pigmentée à base de polyester, passage au four à 180° pour polymérisation,- le choix des teintes standard sera du nuancier RAL ou la palette du fabricant,- le laquage devra être exécuté dans une usine bénéficiant du Label Qualicoat. <p>Quincaillerie :</p> <p>Les articles de quincaillerie seront de 1er choix adaptés pour une utilisation à usages intensifs en parfait état de fonctionnement, ils porteront la marque des fabriques d'origine et le nom du fabricant. Il sera compris des serrures de sûreté pour les portes et les portes fenêtres. Les poignées des fenêtres seront situées < à 1.30m de hauteur du sol fini.</p> <p>Entrée d'air frais :</p> <p>Percements pour entrée d'air à prévoir dans les châssis selon les indications et emplacements exacts à définir avec l'entreprise titulaire du lot V.M.C. Pose grilles d'entrées d'air autoréglable 15 ou 30m³/heure livrées complètes avec les grilles anti-moustiques, pare-pluie et déflecteur. (Grilles d'entrée d'air fournies par l'Entreprise titulaire du lot V.M.C).</p> <p>Vitrage : double vitrage isolant 4.16.4 ou le cas échéant isophonique 10.10.4 PLANITHERM FUTUR ARGON (Isolement acoustique minimum 30dB).</p> <p>Les vitrages seront à la charge du présent lot et bénéficieront d'un avis technique de CSTB. Il sera prévu une des vitres en verre translucide granité ou dépoli pour les salles de bains et toilettes. Concernant les grandes baies vitrées à partir du sol, il sera prévu la F. et P. d'une bande signalétique de 10cm de hauteur à 1.50m du sol (dispositif réglementaire de sécurité et conforme au D.T.U. 39).</p> <p>NOTA : VITRAGE DE SECURITE :</p> <p>L'entreprise devra prévoir, chaque fois que cela s'avérera nécessaire, la fourniture et la pose de vitrage appropriés permettant d'assurer une résistance suffisante aux chocs afin de concourir à la sécurité contre la chute des personnes suivant les prescriptions du D.T.U. 39. Les vitrages mis en place devront être conforme à la réglementation en vigueur en la matière et notamment en règlement de sécurité des établissements recevant du public.</p> <p>Feuillures à vitrage :</p> <p>Feuillures avec pareclozes :</p> <p>les pareclozes devront être conçues en vue d'une pose et d'une dépose facile. Elles devront être fixées par des dispositifs inaltérables et robustes et être jointives aux angles.</p> <p>Couvre-joints :</p>				
---	--	--	--	--

DESCRIPTIF QUANTITATIF ESTIMATIF

Affaire : 2003 DCE 03 04 23 Projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

Lot n°6 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - AVENANT

- couvre-joints nécessaires en périphérie intérieure de la menuiseries pour permettre le recouvrement des précadres et liaison doublage/habillage ou cloison et menuiserie, - joints d'étanchéité à l'eau et à l'air pour les menuiseries extérieures liaison maçonnerie-menuiseries. * Menuiseries posées en recouvrement sans couvre-joints.				
6.2.1.1 Porte-fenêtre tiercée (1.00 m + 0.60 m) x 2.15 m de ht à 2 vantaux sans soubassement ouvrant à la française avec serrure et poignées sur grand vantail Comprenant fourrure d'isolation 180 mm environ, seuil PMR, profil 70mm à rupture de pont thermique, teinte RAL au choix de l'architecte, double vitrage isolant feuilleté sur 2 faces équipé de vitrophanie. <u>Localisation:</u> Travaux en moins : * Médecin 1 (1 u) * Médecin 2 (1 u) * Consultation 1 (1 u) * Consultation 2 (1 u) Travaux en plus : * Bureau des infirmières * Rééducation	U	-2	2.520,00	-5.040,00
6.2.1.2 Fenêtre tiercée (1.00 m + 0.60 m) x 1.25 m de hauteur à 2 vantaux ouvrant à la française (poignée sur petit vantail) Comprenant fourrure d'isolation 180 mm environ, profil 70 mm à rupture de pont thermique, teinte RAL au choix de l'architecte, double vitrage isolant grand jour feuilleté sur 2 faces. <u>Localisation:</u> Travaux en moins : * Bureau des infirmiers (1 u) * Rééducation (1 u) Travaux en plus : * Médecin 1 (1 u) * Médecin 2 (1 u) * Consultation 1 (1 u) * Consultation 2 (1 u)	U	2	1.640,00	3.280,00
<u>SOUS TOTAL</u>				<u>-1.760,00</u>

DESCRIPTIF QUANTITATIF ESTIMATIF

Affaire : 2003 DCE 03 04 23 Projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

Lot n°6 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - AVENANT

6.3 OCCULTATIONS				
6.3.1 F. ET P. DE VOLETS ROULANTS ALUMINIUM LAQUE + MANOEUVRE PAR MOTEUR				
<p>* Tablier à double paroi isolé en aluminium laqué (Teintes RAL 7016 (A faire valider par l'architecte avant commande). Lame finale renforcée. Le mécanisme assurera une manoeuvre douce et une immobilisation du tablier à toutes les hauteurs. Arrêt de fin de course, verrous automatique. Guidage par coulisses sans projection avec joint brosse. Les coulisses en profil d'aluminium seront laquées.</p> <p>* Manoeuvre par moteur monophasé 230V (Commande radio), compris fourniture appareillage (boutons, accessoires, etc...) raccordement sur attente (l'électricien qui doit le disjoncteur, les gaines, le câblage), toutes sujétions de réglage et mise en route. Référence : BUBENDORF ou équivalent.</p> <p>NOTA : Mise en oeuvre dans caisson isolé type TITAN ou LOUBAT ou équivalent (caisson prévu dans lot Gros-Oeuvre).</p>				
6.3.1.1 Dimensions en tableau : 1.60 m x 2.15 m de ht	U	-2	700,00	-1.400,00
6.3.1.2 Dimensions en tableau : 1.60 m x 1.25 m de ht	U	2	590,00	1.180,00
<u>SOUS TOTAL</u>				<u>-220,00</u>
<u>MONTANT H.T. En Euros</u>				<u>-1.980,00</u>
<u>T.V.A. 20,00%</u>				<u>-.396,00</u>
<u>MONTANT T.T.C. En Euros</u>				<u>-2.376,00</u>

Fait à

le

L'entrepreneur

(cachet)

Maitre d'Ouvrage :

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Projet :

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

15230 PIERREFORT

**AVENANT N°1
AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Lot 6 Menuiseries extérieures aluminium

ENTRE :

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Représentée par Madame C. CHARRIAUD, Présidente de Saint-Flour Communauté

d'une part,

ET

SARL COUTAREL MENUISERIE ALU

La Gare de Coren - 15100 COREN

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUI

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240716-DEC024-427-AU
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires et travaux en moins-values (voir devis).

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT :

L'article 5 du marché initial est modifié pour tenir compte des travaux supplémentaires et travaux en moins.

Montant de l'Avenant :

	HT	TVA 20 %	TTC
Avenant n° 1	-1 980,00 €	-396,00 €	-2 376,00 €
TOTAL	-1 980,00 €	-396,00 €	-2 376,00 €

Le montant fixé à l'article 2 du marché est porté de :

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial	63 690,00 €	12 738,00 €	76 428,00 €
Avenant n°1	-1 980,00 €	-396,00 €	-2 376,00 €
TOTAL	61 710,00 €	12 342,00 €	74 052,00 €

ARTICLE 3 : DELAIS :

Les délais restent inchangés.

ARTICLE 4 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Saint-Flour le 21/07/2024

Madame Céline CHARRIAUD

SARL COUTAREL MENUISERIE ALU

COUTAREL MENUISERIE ALU
LA GARE DE COREN
15100 COREN
Tél : 04 71 60 19 77
Siret : 490 597 747 00018 - APE 4332B
TVA FR 31 490 597 747

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240716-DEC024-427-AU
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024



SCP. d'ARCHITECTURE
Eric ALLEGRE
Pierre ESCHALIER
Architectes D.P.L.G.
11, Rue du Docteur Lionnet
15100 SAINT-FLOUR
Tel. : 04.71.60.03.03
10, Rue de la Mairie
15230 PIERREFORT
Tel. : 04.71.23.38.31
allegre-eschaliere@archis-15.fr

Dossier n° 2003 DCE 03 04 23

Adresse chantier :

15230 Pierrefort

Projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

LOT N°7 - MENUISERIES INTERIEURES - AVENANT -

Maitre d'Ouvrage :

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
Village d'entreprises ZA du Rozier Coren
15100 SAINT-FLOUR

Maitre d'Ouvrage délégué :

Saint-Flour, le : 09/07/2024

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240716-DEC024-427-AU
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024

DESCRIPTIF QUANTITATIF ESTIMATIF

Affaire : 2003 DCE 03 04 23 Projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

Lot n°7 MENUISERIES INTERIEURES - AVENANT

Désignation	Unité	Quantité	Prix unit.	Montant HT
7.1 TRAVAUX Chaque entrepreneur prendra les dispositions réglementaires pour protéger les travailleurs pour les ouvrages les concernant. Pour cela, il devra respecter les mesures générales de prévention applicables à la profession du bâtiment, notamment : - le décret du 8 Janvier 1965 modifié le 6 Mai 1995, - la législation sur les produits et substances dangereuses, - les prescriptions relatives aux équipements de travail et moyens de protection. * Les entreprises devront tenir compte, pour l'établissement de leur devis, du plan général de coordination (P.G.C.) établi par le coordinateur et de l'installation de chantier (amenée et repliement du matériel, approvisionnement, nettoyage des lieux en fin de chantier). Il sera joint impérativement tous les procès-verbaux sécurité incendie. Les études et plans d'exécution sont à la charge de l'entreprise, elles seront communiquées : - d'une part, à l'architecte afin que celui-ci puisse s'assurer que les documents établis par l'entreprise respectent les dispositions architecturales du projet, - d'autre part, au bureau de contrôle technique qui lui s'assurera de leur validité du point de vue de leurs dispositions constructives des règles de l'art et de l'aspect normatif. Tous dispositifs de sécurité déposés pour différents motifs seront impérativement remis en place.				P. mémoire
7.2 MENUISERIES INTERIEURES				
7.2.1 F. ET P. TRAPPES DE VISITE COUPE-FEU (EI 30) Compris cadre, ouvrant en médium, joint intumescent, charnières ou paumelles, batteuses carré de 10 x 50, joint périphérique, toutes sujétions de fixations solides, calfeutrement périphérique et couvre-joints sur les 2 faces.				
7.2.1.1 Dimensions carré ou rectangulaire d'une surface < à 0.25 m2	U	-4	150,00	-.600,00
7.2.2 F. ET P. MEUBLE SUPPORT VASQUE EN PANNEAUX AGGLO STRATIFIE ET MELAMINE Comprenant plateau postformé en panneau d'aggloméré stratifié avec bandeau horizontal, portes de rangement, rayonnage, plinthe en partie basse, tablette sur robinet, miroir argent à bord poli grande largeur, bandeau lumineux en partie haute avec spots intégrés et fils en attente pour l'électricien. Il sera compris la découpe				

DESCRIPTIF QUANTITATIF ESTIMATIF

Affaire : 2003 DCE 03 04 23 Projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

Lot n°7 MENUISERIES INTERIEURES - AVENANT

soignée de la vasque à encastrer selon gabarit fourni par le plombier.				
7.2.2.1 Longueur 1.00 m pour 1 vasque	U	-3	735,00	-2.205,00
SOUS TOTAL				-2.805,00
MONTANT H.T. En Euros				-2.805,00
T.V.A. 20,00%				-.561,00
MONTANT T.T.C. En Euros				-3.366,00

Fait à *Saint Flour* le *20/07/24*

L'entrepreneur

(cachet)



Maitre d'Ouvrage :

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Projet :

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

15230 PIERREFORT

**AVENANT N°1
AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

Lot 7 Menuiseries interieures

ENTRE :

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Représentée par Madame C. CHARRIAUD, Présidente de Saint-Flour Communauté

d'une part,

ET

SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE

4 ZI de la Florizane - 15100 SAINT-FLOUR

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240716-DEC024-427-AU
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet des travaux en moins-values (voir devis).

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT :

L'article 5 du marché initial est modifié pour tenir compte des travaux en moins.

Montant de l'Avenant :

	HT	TVA 20 %	TTC
Avenant n°1	-2 805,00 €	-561,00 €	-3 366,00 €
TOTAL	-2 805,00 €	-561,00 €	-3 366,00 €

Le montant fixé à l'article 2 du marché est porté de :

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial	27 066,95 €	5 413,39 €	32 480,34 €
Avenant n°1	-2 805,00 €	-561,00 €	-3 366,00 €
TOTAL	24 261,95 €	4 852,39 €	29 114,34 €

ARTICLE 3 : DELAIS :

Les délais restent inchangés.

ARTICLE 4 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Saint-Flour le

Madame Céline CHARRIAUD

SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE

P.O.
MENUISERIE DE LA FLORIZANE
ZI la Florizane
15100 SAINT-FOUR
Tel : 04 71 65 12 21 Fax : 04 71 63 61 84
Siret : 421 201 545 279 - APE : 4322A

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240716-DEC024-427-AU
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024

Maitre d'Ouvrage :

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Projet :

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

15230 PIERREFORT

**AVENANT N°1
AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

Lot 15 ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES

ENTRE :

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Représentée par Madame C. CHARRIAUD, Présidente de Saint-Flour Communauté

d'une part,

ET

SARL MOURGUES S.

3 Rue de la Planèze - 15100 SAINT-FLOUR

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240716-DEC024-427-AU
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires et travaux en moins-values (voir devis).

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT :

L'article 5 du marché initial est modifié pour tenir compte des travaux supplémentaires et travaux en moins suivant devis du 3 janvier 2024.

Montant de l'Avenant :

	HT	TVA 20 %	TTC
Avenant n°1	-5 038,51 €	-1 007,70 €	-6 046,21 €
TOTAL	-5 038,51 €	-1 007,70 €	-6 046,21 €

Le montant fixé à l'article 2 du marché est porté de :

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial	72 000,00 €	14 400,00 €	86 400,00 €
Avenant n°1	-5 038,51 €	-1 007,70 €	-6 046,21 €
TOTAL	66 961,49 €	13 392,30 €	80 353,79 €

ARTICLE 3 : DELAIS :

Les délais restent inchangés.

ARTICLE 4 : CLAUSES PARTICULIERES :


Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Saint-Flour le10.07.2024.....

Madame Céline CHARRIAUD

SARL MOURGUES S.


SARL MOURGUES Serge
3, rue de la Plante - 15100 ST-FLOUR
Tél. 04 71 60 05 91 - Fax 04 71 60 49 16
RCS AURILLAC 330 032 830
S.A.R.L. au capital de 25000 Euros

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240716-DEC024-427-AU
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024



3 RUE DE LA PLANEZE
 ☎ 04 71 60 05 91
 Fax 04 71 60 49 16
 Email contact@mourguesserge.com
 www.mourguesserge.com

ST FLOUR COMMUNAUTE
 ZI DU ROZIER COREN
 VILLAGE ENTREPRISE
 15100 SAINT FLOUR

D E V I S
 Réf. : 0478643 MC
 Date : 03/01/24

REALISATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE PIERREFORT
LOT N°15 ELECTRICITE COURANT FORT & FAIBLE
 Modif suivant DPGF du 22 novembre 2023.

Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
<u>LOT N°15 : COURANTS FORTS & FAIBLES</u>	<u>ENS</u>	<u>1,00</u>	<u>-372,37</u>	<u>-372,37</u>
<u>ARMOIRES ET DISTRIBUTION PRINCIPALE</u>	<u>ENS</u>	<u>1,00</u>	<u>-50,00</u>	<u>-50,00</u>
Tableau Général Basse Tension	U	-1,00	50,00	-50,00
<u>ALIMENTATIONS FORCES</u>	<u>ENS</u>	<u>1,00</u>	<u>-589,37</u>	<u>-589,37</u>
Alimentation "Meuble" en câble U1000 R2V 3G2,5mm², en attente sur boîte de raccordement	ENS	-3,00	73,19	-219,57
Alimentation "ECS" en câble U1000 R2V 3G2,5mm², en attente sur boîte de raccordement	ENS	-4,00	92,45	-369,80
<u>ECLAIRAGE ET PRISES DE COURANT</u>	<u>ENS</u>	<u>1,00</u>	<u>270,75</u>	<u>270,75</u>
<u>Divers locaux</u>				
Prise de courant 2P+T 10/16A encastré au sol.	U	3,00	110,00	330,00
Prise de courant 2P+T 10/16A	U	-1,00	59,25	-59,25
<u>CHAUFFAGE ELECTRIQUE</u>	<u>ENS</u>	<u>1,00</u>	<u>-3,75</u>	<u>-3,75</u>

Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
Panneau Rayonnant 500W	U	3,00	182,50	547,50
Panneau Rayonnant 750W	U	-3,00	183,75	-551,25
Total H.T.				-372,37
Total T.V.A. 20,00 %				-74,47
Total T.T.C.				-446,84
Net à payer (Euro)				-446,84

La TVA à acquitter subira des variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des réglemets. Les prix sont établis sur la base du taux de TVA en vigueur au jour de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de taux sera répercutée sur le prix.

A la validation du devis, un acompte de 30% vous sera demandé.

Devis valable 2 mois sous réserve de disponibilité chez le fournisseur.

A : le : / /

Devis N° 0478643

Mode de Règlement : Comptant Chèque

Bon pour Accord.

Signature - Cachet SARL Mourques Serge

Signature - Cachet Client:

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240716-DEC024-427-AU
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
1.9.6	Réglette France Télécom 7 paires	U	1,00	63,30	63,30
1.9.7	Recettage	ENS	1,00	322,00	322,00
1.9.8	Câblage téléphonique depuis limite de propriété	So			
1.9.9	Divers accessoires de pose et de raccordement	ENS	1,00		
Sous-total TELEPHONE / INFORMATIQUE					5 157,69
1.10	<u>SECURITE INCENDIE</u>				
1.10.1	Centrale d'alarme de type 4	ENS	1,00	220,00	220,00
1.10.2	Déclencheur manuel	U	5,00	43,76	218,80
1.10.3	Câblage des déclencheurs manuels	ENS	5,00	109,20	546,00
1.10.4	Sirène d'alarme	U	3,00	56,25	168,75
1.10.5	Câblage des sirènes	ENS	3,00	93,75	281,25
1.10.6	Flash d'alarme	U	3,00	66,63	199,89
1.10.7	Câblage des flash	ENS	3,00	62,50	187,50
1.10.8	Création et pose des plans d'intervention et d'évacuation	ENS	1,00	458,25	458,25
1.10.9	Divers accessoires de pose et de raccordement	ENS	1,00		
Sous-total SECURITE INCENDIE					2 280,44
1.11	<u>CHAUFFAGE ELECTRIQUE</u>				
1.11.1	Panneau Rayonnant 500W	U	1,00	182,50	182,50
1.11.2	Panneau Rayonnant 750W	U	3,00	183,75	551,25
1.11.3	Câblage des appareils de chauffage	ENS	4,00	100,35	401,40
1.11.4	Programmeur	U	1,00	277,43	277,43
1.11.5	Câblage du programmeur	ENS	1,00	97,78	97,78
1.11.6	Divers accessoires de pose et de raccordement	ENS	1,00		
Sous-total CHAUFFAGE ELECTRIQUE					1 510,36
1.12	<u>CONTRÔLE DES INSTALLATIONS</u>				
1.12.1	Contrôle des installations électriques par un organisme agréé	ENS	1,00	414,00	414,00
1.12.2	Certificat CONSUEL "Services généraux"	ENS	1,00	201,08	201,08
Sous-total CONTRÔLE DES INSTALLATIONS					615,08
Sous-total LOT N°15 : COURANTS FORTS & FAIBLES					73 065,16

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
Variantes du devis					
1.5.21	<u>VARIANTE - SECHE MAINS</u>				
1.5.21.1	Sèche mains - <i>Dyson Airblade V Quiet Nickel - HU02</i>	U	-2,00	1 218,80	-2 437,60
1.5.21.2	Sèche mains - <i>JVD -TORNADO standard</i>	U	2,00	309,35	618,70
Rappel : Les variantes ne sont pas comprises dans le total du document					

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
Variantes du devis					
Sous-total VARIANTE - SECHE MAINS					-1 818,90
<u>1.6.20</u>	<u>VARIANTE - LUMINAIRES</u>				
1.6.20.1	Pavé LED 60x60 encastré 25W 3600lm 4000K <i>FlexBlend Encastré LED 600 INTERACT CAPTEUR RC340B 940 UGR19 25,5W 3600lm</i>	U	-33,00	243,78	-8 044,74
1.6.20.2	Pavé LED 60x60 encastré 25W 3600lm 4000K <i>CORELINE PANEL LED 600 RC132V 840 INTERACT avec capteur UGR19 4300lm</i>	U	33,00	157,50	5 197,50
1.9.2	OPTION : Kit 2 ventilateurs alimentation 230V- 50/60Hz 0,25A 36W pour baie informatique	Ens	1,00	192,50	192,50
Sous-total VARIANTE - LUMINAIRES					-2 047,24
Rappel : Les variantes ne sont pas comprises dans le total du document					

Total H.T. - 4 666,14

Total T.V.A. 20,00 % - 933,23
Total T.T.C. - 5 599,37

La TVA à acquitter subira des variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements. Les prix sont établis sur la base du taux de TVA en vigueur au jour de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de taux sera répercutée sur le prix.

11/07/2023

Devis valable 120 jours sous réserve de disponibilité chez le fournisseur.

A : le : / /

Devis N° 0478294

Mode de Règlement : Comptant Chèque

Bon pour Accord.

Signature - Cachet SARL Mourgues Serge

Signature - Cachet Client:

N°	Récapitulatif	Quantité	Prix U.	Montant H.T.
1	LOT N°15 : COURANTS FORTS & FAIBLES	1,00	73 065,18	73 065,18
1.1	PREPARATION DE CHANTIER	1,00	1 624,50	1 624,50
1.2	MISES A LA TERRE	1,00	1 237,57	1 237,57
1.3	BRANCHEMENT	1,00	8 596,32	8 596,32
1.4	ARMOIRES ET DISTRIBUTION PRINCIPALE	1,00	10 227,09	10 227,09
1.5	ALIMENTATIONS FORCES	1,00	13 962,68	13 962,68
1.5.21	VARIANTE - SECHE MAINS	1,00	-1 818,90	-1 818,90
1.6	ECLAIRAGE ET PRISES DE COURANT	1,00	19 497,93	19 497,93
1.6.1	Local technique	1,00	196,88	196,88
1.6.2	SAS	1,00	323,20	323,20
1.6.3	Déchets	1,00	219,39	219,39
1.6.4	Circulation	1,00	1 690,29	1 690,29
1.6.5	Local ménage	1,00	219,39	219,39

SARL MOURGUES SERGE - 3 RUE DE LA PLANEZE - 15100 SAINT FLOUR

au capital de 25 000 Euros - RCS AURILLAC : 330 032 830 - APE : 4321A

Références bancaires : BPMC ST FLOUR - IBAN - FR76 1190 7007 0007 0000 0000 0000

Le bénéficiaire du service qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par téléphone peut s'inscrire sur le site blotet.pouv.fr.

Accuse de réception en préfecture
015-200066660-20240716-DEC024-427-AU
Date de télétransmission: 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024

Page 8

Maitre d'Ouvrage :

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Projet :

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

15230 PIERREFORT

**AVENANT N°1
AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

Lot 16 CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE

ENTRE :

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Représentée par Madame C. CHARRIAUD, Présidente de Saint-Flour Communauté

d'une part,

ET

SARL MOURGUES S.

3 Rue de la Planèze - 15100 SAINT-FLOUR

d'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240716-DEC024-427-AU
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires et travaux en moins-values (voir devis).

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT :

L'article 5 du marché initial est modifié pour tenir compte des travaux supplémentaires et travaux en moins suivant devis du 3 janvier 2024.

Montant de l'Avenant :

	HT	TVA 20 %	TTC
Avenant n°1	1 733,65 €	346,73 €	2 080,38 €
TOTAL	1 733,65 €	346,73 €	2 080,38 €

Le montant fixé à l'article 2 du marché est porté de :

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial	86 800,44 €	17 360,09 €	104 160,53 €
Avenant n°1	1 733,65 €	346,73 €	2 080,38 €
TOTAL	88 534,09 €	17 706,82 €	106 240,91 €

ARTICLE 3 : DELAIS :

Les délais restent inchangés.

ARTICLE 4 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Saint-Flour le 10.07.2024

Madame Céline CHARRIAUD

SARL MOURGUES S.

SARL MOURGUES *Sergo*
3, rue de la Harpe / 15100-ST-FLOUR
Tél 04 71 60 49 16 Fax 04 71 60 49 16
RES ALRLLC 330 032 830
S.A.R.L au capital de 25000 Euros

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240716-DEC024-427-AU
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024



Aération de Capacité
Fluides Frigorifères



CAMPA
QUALITEURISATION

Thermor



BOSCH

3 RUE DE LA PLANEZE

☎ 04 71 60 05 91

Fax 04 71 60 49 16

Email contact@mourguesserge.com

www.mourguesserge.com

ST FLOUR COMMUNAUTE

ZI DU ROZIER COREN

VILLAGE ENTREPRISE

15100 SAINT FLOUR

D E V I S

Réf. : 0478644 CD

Date : 03/01/24

**REALISATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
LOT 16 – CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE SANITAIRE**

Modif suivant DPGF du 22 novembre 2023.

Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
LOT 16 - CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE SANITAIRE	EN S	1,00	1 733,65	1 733,65
16.5 INSTALLATION DE VENTILATION	Ens	1,00	-194,52	-194,52
<i>Gaine aéraulique et calorifuge</i>				
<i>Gaine aéraulique</i>				
Gaine galva spiralée Ø125	ml	-6,00	32,42	-194,52
16.6 INSTALLATION DE PLOMBERIE	Ens	1,00	1 928,17	1 928,17
<i>Production d'eau chaude sanitaire</i>				
<i>Production d'eau chaude électrique</i>				
Thermor Blindé 150L	Ens	1,00	690,50	690,50
Thermor Blindé 50L	Ens	-2,00	375,95	-751,90
Thermor Blindé 30L	Ens	-1,00	363,98	-363,98
Thermor Blindé 15L	Ens	-2,00	322,75	-645,50
Groupe de sécurité	Ens	-4,00	42,45	-169,80
Raccordement électrique	Ens	-4,00	90,00	-360,00

Def/Ste.RSJ - 3 RUE DE LA PLANEZE - - 15100 SAINT FLOUR
au capital de 25 000 Euros - RCS AURILLAC : 330 032 830 - APE : 4321A
TVA intracommunautaire : FR0533003283000011 - SIRET : 33003283000011
Références bancaires : BPMC ST FLOUR - IBAN - FR76 1680 7003 7707 0214 1681 864
Assurance SMABTP Contrat N°485583W1247000 / 001 336212/0 31/12/2021

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240716-DEC024-427-AU
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024

Page 1

Le bénéficiaire du service qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par téléphone peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition Biocitel sur le site biocitel.gouv.fr.

Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
Distribution Hydraulique				
Tuyauteries Cuivre écroui				
Ø20/22	ml	-1,00	29,65	-29,65
Ø16/18	ml	-3,00	26,95	-80,85
Ø14/16	ml	-3,00	23,52	-70,56
Ø12/14	ml	-11,00	22,20	-244,20
Ø10/12	ml	10,00	21,00	210,00
Calorifuge des tuyauteries				
Manchon isolant M1 ép. 19 mm	Ens	1,00	-46,90	-46,90
Manchon isolant M1 ép. 32 mm	Ens	1,00	-10,05	-10,05
Mitigeage				
Mitigeur DELABIE PREMIX Compact	Ens	-3,00	138,10	-414,30
Mitigeur DELABIE PREMIX Nano	Ens	2,00	132,78	265,56
Équipements sanitaires				
WC + bâti-support équipé selon CCTP	Ens		570,00	
Lavabo PMR équipé selon CCTP	Ens	-1,00	586,25	-586,25
Vasque sur meuble équipé selon CCTP	Ens	-3,00	511,25	-1 533,75
Accessoires Sanitaires				
Barre de relevage	Ens	-1,00	108,95	-108,95
Barre de rappel	Ens	-1,00	62,40	-62,40
Miroir Lavabo/Lave main - 600x1000ht	Ens	-3,00	108,95	-326,85
Adduction eau pluviale				
Kit d'adduction monobloc avec disconnection intégrée.	Ens	1,00	430,00	430,00
Filtration réglementaire.	Ens	1,00	295,00	295,00
Alimentation spécifique des Wc depuis local technique.	Ens	1,00	695,00	695,00
Fourniture d'une cuve pour récupération des eaux de pluie de 2000 litres avec kit de pompage et remplissage automatique.	Ens	1,00	3 850,00	3 850,00
Main d'oeuvre plomberie pour la pose et le raccordement du kit de pompage et de remplissage automatique.	Ens	1,00	1 298,00	1 298,00

Total H.T. 1 733,65

Total T.V.A. 20,00 % 346,73

Total T.T.C. 2 080,38

Net à payer (Euro) 2 080,38

La TVA à acquitter subtra des variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements. Les prix sont établis sur la base du taux de TVA en vigueur au jour de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de taux sera répercutée sur le prix.

A la validation du devis, un acompte de 30% vous sera demandé.

Devis valable 2 mois sous réserve de disponibilité chez le fournisseur.

A : le : / /

Devis N° 0478644

Mode de Règlement : Comptant Chèque

Bon pour Accord.

Signature - Cachet SARL Mourgues Serge

Signature - Cachet Client:

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240716-DEC024-427-AU
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024